

Conférence de Guilin

Discours introductif

par

Manuel PENNAFORTE, Avocat,
Président en France d'Environnement France Chine
et

LI Junyi, Avocat,
Membre du Conseil d'administration d'Environnement France Chine

1. Présentation des deux intervenants

Manuel PENNAFORTE, Avocat au Barreau de Paris depuis 1994, Associé du cabinet BOIVIN & ASSOCIES, chargé d'enseignements à l'Université Paris Sud 11 (master 2 de droit de l'environnement : séminaire de droit de l'environnement industriel), Président en France d'Environnement France Chine (EFC) depuis sa création, le 19 novembre 2009.

LI Junyi, Avocat au Barreau de Wuhan depuis 2003, Doctorant à l'Université de Paris Sud 11, thèse sous la direction du Pr. Laurent FONBAUSTIER (sujet de la thèse : *L'utilisation et la protection des fleuves transnationaux – Conseils & leçons à tirer pour la Chine des expériences réussies et des échecs de l'Europe*), également membre du Conseil d'administration d'EFC depuis sa création.

2. Remerciements

Nous sommes à la fois **très heureux et très honorés** de participer à la Conférence de Guilin sur le droit de l'environnement. Nous sommes conscients de la chance que nous avons d'être invités à une manifestation aussi prestigieuse, dans un pays 15 fois plus grand que la France... et qui compte 25 fois plus d'habitants que l'hexagone... un vaste potentiel de problématiques environnementales, à la mesure des activités industrielles qui y sont exercées.

Nous tenons à **remercier** l'Université de Guilin, le RIEL à l'Université de Wuhan et les organisateurs de la Conférence.

Vous nous avez fait un très joli cadeau en nous conviant à cette manifestation exceptionnelle.

Nous savons que rares sont ceux qui, au-delà des frontières de la Chine, ont eu l'honneur de participer à vos réflexions sur le droit de l'environnement.

Nous saurons nous montrer dignes de votre invitation et de votre confiance.

3. Présentation d'EFC

☞ **présentation PPT** (bref commentaire des slides)

slide 3 : association à but **non lucratif**, présidence & conseil d'administration

slide 4 : membres : TOTAL (pétrole), CDC CLIMAT (marché du carbone – thème 2011 de CDC CLIMAT), DS AVOCATS (plus ancien cabinet d'avocats français implanté en Chine), KL ASSOCIES (notaires), BFR ExPoll (ingénieurs environnement), HESUS (négoce de terres polluées), etc.

slide 5 : partenaires : Faculté Jean-Monnet, RIEL, JONES DAY, BOIVIN & ASSOCIES, CCIFC

slide 6 : objet : actions concrètes

slide 7 : conférence de lancement sur l'accès au marché énergétique chinois, mise en ligne du site Internet

slide 8 : déplacement à Wuhan/Shanghai du 13 au 23 septembre 2011 : workshop, Expo Universelle & Francophonie

slide 11 : participation à la conférence du Comité France Chine du MEDEF sur la présentation du XIIème plan quinquennal chinois (M. LU Zhongyuan, chef adjoint du Centre de Recherche du Développement du Conseil des Affaires d'Etat)

slide 13 : session inaugurale du workshop à Wuhan :

- **genèse** : 2008-2011
- **contenu** : analyse, en droit français et en droit chinois, de la procédure de délivrance d'une autorisation d'exploiter une industrie
- **mode opératoire** : dialogue interactif entre les entreprises implantées en Chine, les administrations chinoises spécialisées dans le domaine de l'environnement
- **objectifs** : favoriser le dialogue en vue d'identifier les solutions permettant de résoudre les difficultés juridiques parfois rencontrées par les entreprises

Au-delà de sa dimension « pratique », le workshop vise à permettre aux personnes intéressées par le droit de l'environnement français et chinois d'apprendre les unes des autres à l'échelle de la science juridique.

Pourquoi le droit français et le droit chinois de l'environnement ?

La France et la Chine partagent, en matière juridique, un même fonds commun de valeurs : ce sont des pays de droit écrit, qui se rattachent à la grande famille des systèmes de « droit continental » (par opposition aux systèmes anglo-saxons de common law). A titre d'illustration, le Code de l'environnement français suscite un intérêt marqué de la part des pouvoirs publics chinois. De même, la centralisation et la décentralisation « à la française » interpellent la Chine, comme le démontre l'organisation de ses institutions compétentes en matière environnementale.

La Chine développe, par ailleurs, des concepts juridiques innovants (exemple : règle des « trois synchronisations »). De ce point de vue, l'approche comparative ne peut que favoriser les synergies entre les deux systèmes juridiques et contribuer ainsi, sous l'angle juridique, au développement de la croissance verte.

Quelles structures pour favoriser le développement des synergies ?

Le workshop, sous la forme du cas pratique évoqué précédemment : support intéressant, de nature à déboucher sur des actions ciblées, permettant de renforcer la visibilité des entreprises concernées sur l'application de la norme de droit.

Par la même occasion, le workshop a pour objet de partager notre retour d'expérience français avec les Universités chinoises et les administrations chinoises spécialisées dans le domaine de l'environnement.

Notre retour d'expérience en la matière est comparable à celui d'un très grand vin de bordeaux qui aurait vieilli plus de deux ans : il repose sur une législation créée en 1810 sous l'empire de l'empereur Napoléon 1^{er}, laquelle s'est affinée, complexifiée... améliorée (?) de façon considérable grâce à l'action du temps.

Le droit de l'environnement industriel français se compose, comme en Chine, d'une législation « fondamentale » (« police des installations classées ») et de législations sectorielles (eau, air, bruit, déchets, etc.)

Il est décrit dans un article synthétique que nous avons spécialement conçu (et fait traduire en chinois) pour les besoins de la Conférence de Guilin et qui vous a été distribué. Cet article est tiré de la fiche 2 de mon ouvrage de 500 pages sur la réglementation des installations classées (paru au début de l'année 2011 – **montrer l'ouvrage**), dont j'ai le grand l'honneur de **faire don**, en signe d'**amitié**, à l'Association de Recherche sur la protection de l'Environnement et des Ressources en Chine, ainsi qu'à la bibliothèque de l'Université de Guilin.

Nous nous tenons naturellement à votre disposition pour répondre aux questions de la salle, et vous remercions infiniment de votre accueil ainsi que de votre attention.

Fait à Paris, mercredi 3 août 2011.